



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service interministériel de défense  
et de protection civiles

**Dimanche 28 juin 2026**

## **PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE ORAGES**

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance orange orages ce dimanche à partir de 18h.

Début de l'événement : dimanche 28 juin à 18h

Fin de l'événement : dimanche 28 juin à 23h00

Évolution prévue :

Le conflit de masse d'air à l'origine de la régression des fortes chaleurs de ces derniers jours engendre des orages parfois forts.

Ce dimanche, une dégradation orageuse débute sur le sud de la Nouvelle-Aquitaine en milieu d'après-midi et progresse ensuite vers le nord-est.

À son passage, on peut s'attendre dans le département à une forte activité électrique, de forts cumuls de précipitations en peu de temps (jusqu'à 50 mm en une à deux heures), des rafales de vent de 70 à 90 km/h pouvant dépasser localement les 100 km/h, ainsi qu'un risque de moyenne grêle voire très localement de grosse grêle.

L'activité orageuse débutera à partir de 16h et se poursuivra jusqu'à minuit. La période la plus intense est attendue entre 18h et 23h, durant laquelle le département sera placé en **vigilance orange aux orages**.

À l'attention de mesdames et messieurs les maires,

- Se tenir informés de la situation à l'aide de la carte vigilance de Météo France accessible par Internet à l'adresse suivante : [www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com)
- Informer la préfecture en cas de situation dépassant vos compétences à l'adresse mail : [pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr)
- Diffuser les conseils de comportement.
- S'informer des manifestations à risque prévues dans la commune et en informer le préfet (rassemblements, manifestations sportives, culturelles ou associatives, etc.).
- Informer les organisateurs de manifestations prévues dans la commune de l'alerte météorologique (rassemblements, manifestations sportives ou culturelles ou associatives).

- Interdire des manifestations en fonction de la nature du risque et du type de manifestation dans le cadre de leurs pouvoirs de police.
- Informer les directeurs de centres de loisirs et des campings ouverts de la situation météorologique, en leur demandant d'annuler les sorties de plein air prévues et d'afficher si possible la carte de vigilance météorologique.
- Assurer la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et/ou de la Réserve Communale de Sécurité Civile si nécessaire

## Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

## Conseils de comportement

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison

Le SIDPC reste à votre disposition pour toute précision

**VIGILANCE  
ORAGES**



RESPECTEZ  
les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS  
auprès de Météo-France  
et de votre préfecture



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi



Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol

